



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 2 juin 2003

Diffusion restreinte  
**CDL-EL-OJ (2003) 5 ann**  
**Or. fr.**

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**5<sup>e</sup> REUNION**  
**DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES**  
**(Venise, le 12 juin 2003 à 9h)**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

## **1. Guide pour l'évaluation des élections**

Le Conseil des élections démocratiques est invité à adopter la version révisée du guide pour l'évaluation des élections préparé par M. Casagrande (CDL-EL (2003) 1 rev), qui tient compte des remarques des membres du Conseil, en vue de sa transmission pour adoption à la Commission de Venise.

## **2. Document d'information des électeurs**

Le Conseil des élections démocratiques est invité à adopter le document d'information des électeurs préparé par M. Casagrande (CDL-EL (2003) 2), qui tient compte des remarques des membres du Conseil, en vue de sa transmission pour adoption à la Commission de Venise.

## **3. Base de données**

Le Conseil est invité à examiner le projet de thesaurus systématique de la base de données électorale (CDL-EL (2003) 4), en vue de son adoption.

Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement des travaux en la matière.

## **4. Vote électronique**

M. Grabenwarter informera le Conseil de l'avancement des travaux du Conseil de l'Europe en matière de vote électronique, en particulier de la première réunion du Groupe de spécialistes sur les normes juridiques et opérationnelles relatives au vote électronique (EE-S-LOS) (Strasbourg, 10-11 avril 2003) (voir le doc IP1 (2003) 24). MM. Clerfayt, Grabenwarter et Micallef sont invités à confirmer leur participation à la prochaine réunion de ce Groupe (Strasbourg, 2-3 juillet 2003), ainsi qu'à la deuxième réunion du Groupe de spécialistes sur les normes juridiques, opérationnelles et techniques relatives au vote électronique (IP1-S-EE) (Strasbourg, 18-19 septembre 2003).

## **5. Formation électorale**

Le secrétariat informera le Conseil du séminaire qui s'est déroulé en Arménie les 5-8 mai 2003 (CDL-EL (2003) 3syn) et des projets de futurs séminaires de formation électorale.

## **6. Conclusions à tirer des rapports d'observation**

- Géorgie

Le Conseil est amené à examiner les commentaires sur le code électoral et l'administration électorale en Géorgie, préparés par M. Michael Krennerich (expert, Allemagne) (CDL-EL (2003) 5), en vue de leur adoption (voir les documents CDL-AD (2002) 9, CDL (2002) 20, CDL (2003) 40, CG/Bur (9) 17, Docs (AP) 8605, 8742, Résolution 1257 (2001) et Recommandation 1533 (2001) de l'Assemblée parlementaire).

Le Conseil est appelé à discuter de ses activités futures en la matière.

## **7. Activités futures**

- réflexions générales sur les systèmes électoraux

Le Conseil sera informé des travaux de MM. Lancelot et Broquet, qui seront à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

- sanctions en cas de fraude électorale

Le Conseil pourra être invité à entamer des travaux sur la question des sanctions en cas de fraude électorale.

## **8. Divers**

Conformément à la politique retenue par la Commission de Venise, il est proposé que les documents destinés au Conseil des élections démocratiques, déjà envoyés par e-mail, ne soient dorénavant plus distribués en réunion.

## **9. Date de la prochaine réunion**

La date suivante est proposée : jeudi 16 octobre de 9 h. à 12 h. 30.